

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 93.00.812.002.1 DU 2 JUILLET 1993

Thermomètre médical électrique avec dispositif à maximum YOEL modèle WBT 338 G

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE L'ARRETE DU 8 JUIN 1990 RELATIF A LA CONSTRUCTION ET AU CONTROLE DES THERMOMETRES MEDICAUX ELECTRIQUES AVEC DISPOSITIF A MAXIMUM. LES SPECIFICATIONS AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTRUMENTS SONT DEFINIES PAR LA NORME NF C 74-315 : APPAREILS ELECTROMEDICAUX (2EME PARTIE : REGLES PARTICULIERES DE SECURITE DES THERMOMETRES ELECTRIQUES DE CONTACT AVEC DISPOSITIF A MAXIMUM).

FABRICANT

INTEGRATED DISPLAY TECHNOLOGY Ltd,
Hong-Kong, Chine.

DEMANDEUR

S.A. YOEL, 7, avenue de l'Escouvrier, Z.I., 95200
Sarcelles.

CARACTERISTIQUES

Le thermomètre médical électrique avec dispositif à maximum YOEL modèle WBT 338 G, comporte une sonde de température et un ensemble indicateur reliés de façon permanente l'un à l'autre.

Ses principales caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- étendue de mesure : 32 °C à 43 °C,
- échelon : 0,01 °C,
- indication affichée lors de l'autocontrôle : entre 31,89 °C et 32,00 °C.

La fin du mesurage est indiquée par un signal sonore.

La température mesurée n'est pas affichée lorsqu'elle se situe en dehors de l'étendue de mesure.

L'ensemble indicateur délivre un signal d'avertissement lorsque la tension de la pile est inférieure à la tension minimale (1,50 volt).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La marque d'approbation de modèle figurant au dos du thermomètre est : 93002.

DEPOT DE MODELE

Un exemplaire du modèle est déposé à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie, au laboratoire national d'essais et dans les locaux du demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUES

La conformité du thermomètre aux dispositions applicables de la première partie de la norme relative aux appareils électromédicaux (NF C 74-011 : règles générales de sécurité) relève de la responsabilité du demandeur.

ANNEXE

Photographie n° 5980.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

■ N° 5980

THERMOMETRE MEDICAL ELECTRIQUE AVEC DISPOSITIF A MAXIMUM YOEL WBT 338 G

